



# REFONTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ & ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU PAYS BASQUE



## PHASE D'APPROFONDISSEMENT: ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE



# RAPPEL DES ELEMENTS DE LA PHASE I



# 1.1- Modalités de mise en œuvre de la phase I



- **Une initiative portée par le Conseil des élus et les 10 EPCI actuels**
- **Un cycle d'études et de réflexions sur les possibilités d'un EPCI unique à l'échelle du Pays Basque, de décembre 2014 à juin 2015 :**
  - des travaux d'expertises avec le concours du cabinet Acadie et des juristes de l'UPPA
  - une forte mobilisation des élus de chaque EPCI dans le cadre de séminaires, qui se sont tenus à Hasparren de décembre 2014 à mars 2015
- **En parallèle, les services de l'Etat ont produit des études très complètes en lien avec les aspects de gouvernance, de compétences et de fiscalité.**

*Etudes d'ACADIE et de la Préfecture des PA  
sur [www.gouvernance-pb.lurraldea.net](http://www.gouvernance-pb.lurraldea.net)*

# 1.2 - Éléments de synthèse de la phase I



## Des enjeux et des buts partagés :

Une intercommunalité à l'échelle du Pays Basque comme moyen de :

- **dégager des réponses collectives au développement** du Pays Basque ;
- donner un contour à l'organisation future de l'intercommunalité à l'échelle du Pays Basque et des échelons de proximité (territoires et communes)
- rechercher plus de solidarité, et de cohérence entre urbain/rurbain/rural ;
- **s'affirmer et parler d'une même voix** dans la future région

## Une possibilité :

Le bureau d'études Acadie, comme les études du Préfet, ont répondu par l'affirmative à la faisabilité d'un projet d'une intercommunalité à l'échelle du Pays Basque, sous forme d'une **Communauté d'Agglomération** ou d'une **Communauté Urbaine**

# I.3. - Un choix qui porte sur le niveau d'intégration recherché

■ **Avantages Communauté d'agglomération:** plus de souplesse dans sa mise en œuvre (intérêt communautaire) + possibilité de conservation des compétences au niveau des communes (ex. PLU)

■ **Avantages Communauté urbaine :** plus de compétences et de poids institutionnel, notamment avec la Région.

**Compétences obligatoires des C.A. et des C.U.**

- ▶ Développement économique
- ▶ Aménagement de l'espace
- ▶ Habitat
- ▶ Politique de la ville
- ▶ Gestion de services d'intérêt collectif
- ▶ Environnement et cadre de vie
- ▶ Gestion milieux aquatiques, inondations (obligatoire en 2018)

**Compétences optionnelles des C.A.\* et obligatoires des C.U.**

- ▶ Eau (obligatoire en 2020 pour les CA)
- ▶ Assainissement (obligatoire en 2020 pour les CA)
- ▶ Maisons de services publics
- ▶ Equipements culturels et sportifs
- ▶ Voirie, parcs stationnement
- ▶ Pollution air, maîtrise demande énergie
- ▶ Action sociale

*\*les CA doivent en exercer au moins 3 parmi les 7*

**Compétences spécifiques aux C.U.\*\***

- ▶ Enseignement supérieur, recherche
- ▶ Entretien lycées, collèges
- ▶ Cimetières, abattoirs, secours...
- ▶ Energies renouvelables, réseaux de chaleur, électriques...

*\*\*les CA peuvent décider de les exercer aussi*

Après l'adoption de la loi NOTRE, un niveau de compétences qui converge entre C.A. et C.U.

## 1.4 – Des éléments qui restent à approfondir



- **Un choix** qui pose des questions en termes :
  - **de gouvernance** garantissant une **représentation équilibrée des populations et des territoires**
  - **d'organisation territoriale** garantissant une **gestion de proximité** sur les périmètres des 10 actuels EPCI
  - **d'harmonisation et de convergence fiscale**
  
- Le Conseil des Elus a exprimé son souhait, **d'étudier la faisabilité de ce projet**, au travers d'une approche complémentaire, empreinte de pragmatisme, qui permette de définir les ambitions du territoire **en termes de compétences et politiques publiques, de gouvernance, de fiscalité, ...**



# 1.5 – Un calendrier contraint

- Suite à l'adoption de la loi NOTRe, **le Préfet à engagé la procédure de révision de la carte intercommunale**, le 29 septembre dernier.
- Pour le territoire Pays basque, le Préfet propose **un EPCI unique sous la forme d'une Communauté d'agglomération**
- Calendrier de la procédure de révision du SDCI :
- Les mois à venir seront placés sous la forte mobilisation des élus locaux qui décideront souverainement de l'avenir institutionnel du Pays Basque

▶ **Octobre / Novembre 2015 :**

Les conseils municipaux et les EPCI ont deux mois pour formuler un avis simple sur le périmètre proposé dans le projet de Schéma.

▶ **Décembre 2015 / Février 2016 :**

La CDCI examine le projet de SDCI, avec possibilité d'amender le Schéma à la majorité des 2/3 des membres.

▶ **Mars / Mai 2016 :**

Après publication du SDCI (arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016), les conseils municipaux ont 75 jours pour décider du projet de fusion proposé. Pour être adopté, le vote doit recueillir l'accord de 50% des communes représentant au moins 50% de la population.

▶ **D'ici le 31 Décembre 2016 :**

Arrêté préfectoral de fusion.

PHASE II :

ELEMENTS GENERAUX DE METHODOLOGIE





## 2.2 – Principes généraux



- Un nouveau processus pour **approfondir la faisabilité d'un EPCI Pays Basque** qui s'articule autour de **3 temps forts**.

### Séminaire de lancement

(cadrage, ...)  
16 octobre 2015

### Cycle d'ateliers de réflexion

Atelier  
1

Atelier  
2

Atelier  
3

### Séminaire de clôture

(synthèse, éléments  
conclusifs, ...)  
Février 2016

- Les autres hypothèses d'organisation** à l'échelle du Pays Basque seront également étudiées
- Des travaux qui doivent permettre de **définir les grands principes du futur pacte de gouvernance de l'EPCI unique**
- En synthèse, **la production d'un mémento** destiné aux conseillers municipaux et communautaires

## 2.3 – Principes des ateliers



- Chaque atelier est ouvert aux élus des 10 intercommunalités, animé par un ou deux élus référents, avec l'appui de DGS d'intercommunalité
  
- **2 ateliers transversaux :**
  - Gouvernance
  - Finances - Moyens
  
- **6 ateliers thématiques :**
  - Economie : industrie, agriculture, tourisme
  - Aménagement : aménagement, urbanisme, habitat
  - Mobilité - Transport
  - Politiques culturelles et linguistiques
  - Environnement : déchets, eau/assainissement...
  - Services à la population : équipements, enfance, CIAS...

## 2.4 – Pilotage et animation du processus



- **Une instance de pilotage** : composée des membres du Bureau du Conseil des Elus et des présidents/représentants des 10 Intercommunalités.
- **Une instance technique** : composée des DGS des 10 intercommunalités en charge de la production technique, avec l'appui de la direction du CEPB.
- **Un dispositif de coordination** : composé de deux cadres désignés par les agglomérations (Dominique HIRIART et Xavier ASPORD).
- **Une boîte à outils** : une série d'études déjà réalisées ou à venir (Synthèse des entretiens d'Hasparren, Etude Acadie, Etudes préfet Photographie du Pays Basque par l'agence d'urbanisme, ...)

## 3 - PHASE II :

# ELEMENTS DETAILLES DE METHODOLOGIE



## 3.1 – Séminaire de lancement (16 octobre 2015)



### ● **Première partie** : (en plénière)

- Présentation générale des modalités de travail
- Ajustement, compléments et validation de la méthode

### ● **Deuxième partie** : (par groupe thématique)

- Validation du périmètre de l'atelier : thématiques traitées...
- Organisation opérationnelle de l'atelier : dates, mode de fonctionnement du groupe, ...

**Calendrier** : pour chaque mois, il est proposé que :

- S1/S2 : réservées aux ateliers thématiques
- S3 : réservée à l'atelier financier
- S4 : réservée à l'atelier gouvernance

## 3.2 – Programme du cycle des ateliers thématiques



- **1° série d'ateliers (novembre) : les politiques publiques actuelles**
  - *Quelles compétences et politiques publiques sont ou non, actuellement partagées ?*
  - *Quels enjeux et ambitions peuvent-être partagés à l'échelle du Pays Basque ?*
  
- **2° série d'atelier (décembre) : les politiques publiques souhaitées**
  - *Quelles politiques publiques dans les différents domaines ?*  
(ex. économie : foncier économique, l'aide aux filières, l'animation éco, etc.)
  - *Quelle organisation territoriale à opérer ?*  
(ce qui est du domaine du Pays Basque, de l'échelon intermédiaire, du communal)
  
- **3° série d'atelier (janvier) : les politiques publiques faisables**
  - *Quelles politiques publiques à construire ensemble;*
  - *Quelles modalités de mise en œuvre (Pays Basque et infra).*

## 3.3 – Programme du cycle d'ateliers « Gouvernance »



- **1° série d'atelier (novembre) : les modalités de gouvernance possibles**
  - *au regard de la loi*
  - *au regard d'expériences d'autres territoires*
  - *au regard des solutions étudiées sur d'autres territoires*
  
- **2° série d'atelier (décembre) : les modalités de gouvernance souhaitées**
  - *Quelles modalités de représentation ?*
  - *Quelles organisations entre EPCI, échelons de proximité, communes et syndicats*
  
- **3° série d'atelier (janvier) : les modalités de gouvernance faisables**
  - *Quelles politiques publiques à construire ensemble;*
  - *Quelles modalités de mise en œuvre (Pays Basque et infra).*

## 3.4 – Programme du cycle d'ateliers « Finances/Moyens »



- **1° série atelier (novembre) : l'impact financier de la refonte intercommunale**
  - *Panorama des incidences financières du projet de refonte intercommunale*
  - *Quelle stratégie financière pour la collectivité unique? Quel pacte financier ?*
  
- **2° série d'atelier (décembre) : l'impact fiscal de la refonte intercommunale**
  - *L'impact fiscal de la fusion des 10 EPCI en une CA*
  - *Politique fiscale de la CA: panorama des politiques fiscales en vigueur et vision prospective de la fiscalité harmonisée*
  
- **3 ° série d'atelier (janvier) : l'impact de la refonte intercommunale sur les ressources humaines**
  - *Panorama des ressources humaines en présence sur le territoire*
  - *Etapas et conséquences du processus d'intégration des personnels et d'harmonisation des conditions statutaires*
  - *Questions organisationnelles diverses*



## 3.5 – Séminaire de clôture (février)



- **Première partie** : (par groupe thématique)

- Synthèse et validation des conclusions de chaque atelier

- **Deuxième partie**: (en plénière)

- Restitution collective des travaux des ateliers
- Définition des suites à donner



Conseil des Elus du Pays Basque  
Euskal Herriko Hautetsien Kontseilua



# MERCI / MILESKER !

